

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2022-440  
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET****Marché de travaux de Requalification de la Place d'Armes – Tranches 2 et 3****La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** la délibération 2019-299 en date du 20 juin 2019 approuvant le groupement de commandes entre la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté pour les travaux de requalification de la place d'Armes y inclus l'aménagement des espaces communautaires ;

**Vu** la délibération 2021-223 en date du 15 septembre 2021 désignant les représentants à la commission AD'HOC de la convention de regroupement de commandes avec la commune de Saint-Flour pour la passation du marché de travaux ;

**Précisant** que la commune de Saint-Flour a été désignée comme coordonnateur de ce groupement ;

**Vu** les propositions des entreprises :

- Entreprise MARQUET – 1 Route de la Florizane – 15100 SAINT-FOUR,
- Entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE – 472 Rue Jules Védrières – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

**Vu** le tableau d'analyse des offres présenté en commission AD'HOC le 30 Mai 2022 ;

**Vu** la proposition la mieux disante pour :

- Le lot 1 : « Travaux de terrassement et VRD » de l'entreprise MARQUET pour un montant de la tranche ferme de 59 341,98 € H.T. soit 71 210,38 € T.T.C.
- Le lot 2 : « Travaux de béton » de l'entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE pour un montant de la tranche ferme de 27 888,90 € H.T. soit 33 466,68 € T.T.C.
- Le lot 3 : « Pierres » de l'entreprise MARQUET pour un montant de la tranche ferme de 70 223,58 € H.T. soit 84 268,30 € T.T.C.
- Le lot 4 : « Plantations – Mobiliers – Serrurerie » de l'entreprise MARQUET pour un montant de la tranche ferme de 40 741,19 € H.T. soit 48 889,43 € T.T.C.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De notifier le marché de travaux de requalification de la Place d'Armes – Tranches 2 et 3 à :

- L'entreprise MARQUET – 1 Route de la Florizane – 15100 SAINT-FOUR pour le lot 1 : « Travaux de terrassement et VRD » pour un montant de la tranche ferme de 59 341,98 € H.T. soit 71 210,38 € T.T.C.
- L'entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE – 472 Rue Jules Védrières – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON pour le lot 2 : « Travaux de béton » pour un montant de la tranche ferme de 27 888,90 € H.T. soit 33 466,68 € T.T.C.
- L'entreprise MARQUET – 1 Route de la Florizane – 15100 SAINT-FOUR, pour le lot 3 : « Pierres » pour un montant de la tranche ferme de 70 223,58 € H.T. soit 84 268,30 € T.T.C.
- L'entreprise MARQUET – 1 Route de la Florizane – 15100 SAINT-FOUR, pour le lot 4 : « Plantations – Mobiliers – Serrurerie » pour un montant de la tranche ferme de 40 741,19 € H.T. soit 48 889,43 € T.T.C. ;

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget général opération 26 ;

**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de SAINT-FOUR ;

**Article 4** : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le 26 juillet 2022,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le**

**05 AOUT 2022**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20220805-DEC2022-440-AU  
Date de télétransmission : 05/08/2022  
Date de réception préfecture : 05/08/2022